MANIFESTE

ET

PREMIER BULLETIN

De l'Avant-Garde des Jacobins Autrichiens,

En présence de la Convention Nationale.

Ah! Français! Amis de la liberté, où en sommes-nous? La guerre la plus cruelle est déclarée à la représentation nationale...... La trompête du combat a sonné... Le pas de charge est ordonné... Les armes sont croisées.... Et nous demeurons dans l'inaction!

Quoi! Les jacobins, cette troupe d'êtres immoraux, d'égorgeurs, de noyeurs et de fusilleurs ont pris les armes, marchent contre le sanctuaire de la législation... Et nous, soldats de la liberté, nous restons dans une indifférence coupable?...

La salle de la jacobinaille est le quartier-général de la troupe révoltée contre la souveraineté du peuple, et le peuple ne se rappelle plus qu'en une heure, il a renversé la bastille...

Citoyens indifférens, hommes insoucians, victimes de la tyrannie, qui applaudissez à la

FRC 5247
MdW 9376.

journée du 9 thermidor, voulez-vous vous laisser plonger de nouveau dans les cachots, vous laisser guillotiner *par bandes*, vous faire noyer ou égorger par centaines... Voulez-vous vous reposer plus long-temps sur Freron et Tallien, qui, après avoir démasqué les nouveaux tyrans, restent immobiles, et semblent perdre leur énergie et leur raison..? Attendez en silence que les ennemis de la nature en étouffent encore les sentimens, et légalisent de rechef les mesures sanguinaires.

Il n'est plus temps de reculer; il faut se lever en masse, et présenter une force imposante à la phalange jacobite qui a déjà la foudre de guerre en main, et qui a ouvert une premiere tranchée devant la citadelle de la convention nationale.

Où sont nos ennemis, dites-vous? Où sont leurs chefs? Où sont leurs soldats? Où est leur manifeste?

Vos ennemis se sont prononcés dans leur camp le 13 brumaire: leurs chefs ont été distingués, le 13 brumaire, le manifeste a été arrêté et promulgué, le 13 brumaire. (1)

(1) Il est extraordinaire que la Convention qui a été avilie, ce jour-là aux jacobins, et contre laquelle on a provoqué le meurtre, ne sévisse pas contre les outrages qui lui sont faits.... Un malheureux qui avilit la représentation nationale, n'est-il pas condamné à mort!

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

En voici les preuves : Carrier, ce monstre dont le soleil rougit d'eclairer l'existence, ce Cannibal infâme dont l'ame est à chaque minute dégoùtante de crimes, et dont les mains sont encore rouges de sang, Carrier s'est présenté, le 13, dans la taverne des jacobins : il y a été reçu en frère : il y a été fêté, caressé et accollé.

Crassoux, en avouant que Carrier a excellé dans le genre des cruautés, a dit que c'étoit-là le général qui devoit conduire l'armée liberticide, et qui devoit rétablir le regne des noyades, des fusillades et de la terreur, que ses expériences, en pareilles occurrences, lui ont valu à juste titre, le brevet d'honneur ; et que sans lui, cette horde de négocians, de marchands, de femmes enceintes et d'enfans de 6 à 7 ans, dont il a fait raison, auroit coopéré à établir un gouvernement de justice et d'humanité.

Bouin voit dans Carrier les mêmes talens, et il est d'avis de le reconnoître pour un bon général. D'ailleurs, ajoute-t-il, quand il s'agit de *révolution*, il faut que le général qui la guide, en sente tout le mérite, parce qu'alors, ses opérations n'en sont que mieux prononcées, et n'en ont que plus de succès. Or, qui pourrions-nous mieux choisir, pour tactiquer nos aggressions, que Carrier ? Il a déjà fait des preuves ; il sait que notre cause est la sienne, et que, de même qu'il a intérêt de combattre honorable-

ment pour nous, de même, nous sommes très-intéressés à lui faire un rempart de nos corps.

Nous avons bien parmi nous quelques hommes qui joignent à la théorie, des expériences révolutionnaires; Billaud-Varennes, Barère, Collot-d'Herbois sont des braves sur lesquels nous pouvons compter... Mais pas tant, pour le *coup de main*, comme pour les *conseils d'exécution*..... Ainsi, quand on est sûr de bons ministres, de bons généraux..., et de bons soldats, on peut prendre hardiment le fer..., et aller en avant.

Levasseur qui n'est ni propre au *conseil d'exécution*, ni au combat, est d'opinion que Carrier arbore le panache de l'honneur; et il déclare qu'en sa qualité de chirurgien, il saignera, soignera et médicamentera tous les valeureux champions de la révolte que le hazard sauroit incommoder.

Billaud-Varennes, énorgueilli de voir que ses compagnons rébellionnaires l'ont mis au poste qui lui convient, recrute sur le champ la troupe qui va se croiser contre la convention. Vaillans buveurs de sang, s'écrie-t-il aux jacobins, ne sortirez-vous pas tous de la stupeur et de la léthargie dans lesquelles la convention nationale vous fait languir? Le moment du sommeil est passé; le lion n'est pas mort, parcequ'il dort, le moment où il se réveille, est celui oú il *étrangle et déchire ses ennemis*... Que les partis se mettent

de suite en présence ; les *brèches* sont *ouvertes*, comme sous les murs de Maëstrict : montons y avec courage... Qui peut nous retarder ? seroit-ce la crainte de l'échafaud ? — la force est pour nous... Si nos efforts sont inutiles... Eh bien ne nous laissez pas périr seuls, par la puissance de la justice... ayons la gloire de nous ensévelir tous ensemble...

Comme il étoit juste que les croiseurs publiassent leur manifeste d'hostilité, les membres du *Conseil d'exécution* ont promulgué sur-le-champ l'acte solemnel qui suit :

» Nous jacobins de Paris extraordinairement » assemblés,

» Considérant 1°. Que les mânes sanglans des » Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas, » crient vengeance contre la convention natio- » nale, qui a assassiné les plus zélés partisans » de toutes les mesures révolutionnaires, et » dont le but, en étouffant les deux tiers de » la population française, tendoit à assurer d'une » manière efficace, le règne triumviral.

» 2°. Que Carrier, recommandable par les » boucheries de l'espèce humaine qu'il a exé- » cutées et fait exécuter dans la Vendée, et » par les expédiens meurtriers qu'il a *sagement* » employés, pour égorger les vipères enfantins » qui auroient pu se récriminer contre les jaco-

» bins, que Carrier, immortalisé par la découverte des moyens homicides qu'il a trouvés pour faire périr en une minute des millions de personnes de tous âges, que Carrier, honni et conspué dans la représentation nationale, ne peut plus trouver de soutien, que dans la jacobinière;

» 3°. Que Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois, qui ont l'honneur d'avoir conseillé et éclairé Carrier dans ses expéditions nationicides, comme membres du comité de gouvernement, sont ainsi que Carrier, menacés d'être mis à mort, par les ordres de la convention qui ne veut plus faire aimer la vertu, par l'effusion de sang, et qui ne veut plus élever l'édifice de la liberté, sur les ossemens de l'innocence.

» 4o. Que les Lebon, Duhem, Levasseur, Crassoux etc. nos frères, qui se sont honorés d'avoir ensanglanté le sol français, tué et assassiné les hommes vertueux, sont menacés de périr également sur l'échafaud.

» 5°. Que les principaux meneurs des jacobins qui ont toujours sanctionné les mesures d'*efficacité*, et qui ont pris une part directe à tous les meurtres et assassinats qui ont eu lieu dans la république, sont menacés pareillement d'éprouver le sort de leur patron Robespierre.

» 6. Que le tribunal révolutionnaire, actuel-
» lement composé de citoyens réfléchis, pleins
» de probité, amis de l'équité, et ennemis dé-
» clarés des corporations sanguinaires, ne man-
» queroit pas de condamner vertement les jaco-
» bins à perdre les têtes. »

» 7°. Que les sociétés affiliées, à qui le décret
» du 27 vendemiaire a fait la même peur, qu'un
» chapeau élevé dans un champ fait aux oiseaux,
» et qui ne veulent plus faire cause commune
» avec les jacobins, vu que le systême de sang
» n'est point de leur goût, ne pourroient pas
» venir à leur secours et les défendre.

» 8.° Que Fréron et Tallien, les deux cui-
» rasses de la révolution du 9 thermidor, ne
» cessent d'amonceler des ennemis sur le corps
» des jacobins, en persuadant au peuple que les
» noyades et les fusillades de femmes enceintes
» et d'enfans en bas âge, sont des indignités,
» des atrocités, etc. «

» 9.° Et enfin, que le peuple français croit
» déjà que l'antropophagie des jacobins n'est
» point convenable au régime qui doit précéder
» l'époque de son bonheur, et qu'il se déclare
» ouvertement contr'eux.

» Par toutes ces considérations, les jacobins
» de Paris déclarent une guerre à mort à la
» représentation nationale, lui envoyent leur

» séance du 13 brumaire, pour plus grande
» explication, et jurent de ne mettre bas les
» armes, qu'après que la convention nationale
» aura fait guillotiner Fréron, Tallien, (et même
» les 73 députés, ci-devant détenus, car ils
» pourroient rentrer dans son sein et lui faire
» un renfort d'hommes), et qu'elle aura vengé
» la mémoire de Robespierre, en rétablissant
» les loix sublimes qui ont émané de sa cons-
» cience, ainsi que le tribunal révolutionnaire
» de Fouquier.

» Nous jacobins susdits, nommons pour les
» membres du conseil exécutif, Barère, Billaud-
» Varenne et Collot-d'Herbois.

» Pour secrétaires, Charles Duval et Audouin.

» Pour officiers de santé, Duhem et Levasseur.

» Pour général en chef de l'armée, Carrier. »

» Pour adjudans-généraux, Léonard Bourdon
» et Crassoux. »

» Pour fournisseur d'armée, Maure. »

» Pour juges de la commission militaire,
» Bayle, Granet et David. »

» Pour accusateur public, Fouquier-Tinville. »

» Pour exécuteur des jugemens, Joseph Lebon. »

Donné en notre cour, le 14 brumaire.

Pour copie conforme,

MASSACRE.

De l'Imprimerie de la liberté de la presse.